

A Saint Léonard des Bois, le 18 décembre 2025

Le Président

A

Dossier suivi par :

Eric LE BORGNE
Tél. 07 48 72 24 51
Courriel : eric.leborgne@bassin-sarthe.org

Madame Claire GRIZEZ
Directrice de la DREAL Normandie
UBDEO
Equipe risques chroniques

Vos réf. : AIOT 0005302750

Nos réf. : ELB/251217/C1

Objet : Demande d'avis : Avis sur les éléments réponse apportés par l'Ets ALMA-Roxane concernant la réserve de la CLE du SAGE Sarthe amont

Madame la Directrice,

Par l'intermédiaire du Guichet unique numérique de l'environnement, le bureau de la CLE a émis, le 19 septembre dernier, un avis favorable concernant le projet d'exploitation de quatre forages, porté par l'entreprise ALMA-Roxane.

Si le dossier transmis se révèle solide et témoigne d'un réel engagement du porteur de projet en faveur des enjeux quantitatifs du territoire, engagement par ailleurs salué par les membres du bureau lors des échanges préalables, deux réserves de compatibilité avec le SAGE avaient été formulées. Celles-ci concernaient, d'une part, la nécessité de garantir la capacité hydraulique et organique de la station d'épuration à absorber les charges supplémentaires induites par le projet, et, d'autre part, la demande d'approfondissement des données de l'étude d'impact relatives aux zones humides altérées ainsi qu'aux mesures compensatoires associées.

À la suite de votre courriel du 10 décembre, par lequel vous souhaitiez porter à notre connaissance les éléments de réponse fournis par le porteur de projet au sujet des zones humides, nous avons sollicité ce dernier afin d'obtenir les compléments nécessaires. Les informations transmises, nombreuses et circonstanciées, nous ont permis de disposer d'un éclairage précis sur les deux réserves initialement émises. Aussi, afin d'assurer l'émission d'un second avis dans les meilleurs délais, j'ai sollicité les trois vice-présidents en vue de l'élaboration d'un avis commun au nom de la CLE, dans le cadre prévu par notre règlement intérieur.

Ces compléments confirment la pertinence de la réserve relative aux zones humides : il apparaît en effet que la surface impactée ainsi que le site de compensation envisagé nécessitaient une réévaluation. Je souhaite à ce titre remercier et féliciter le porteur de projet pour le travail de terrain réalisé, lequel permet désormais une délimitation précise des zones humides affectées ainsi qu'une caractérisation claire des fonctionnalités concernées.

Les éléments actualisés — notamment la surface exacte de zone humide impactée (698 m²), les fonctionnalités écologiques perdues (principalement en lien avec la biodiversité, avec des incidences limitées sur les fonctionnalités hydrauliques) ainsi que les mesures de compensation proposées (*création de 200 mètres linéaires de haies avec des essences labellisées « label végétal local » et mise en place d'un pâturage extensif sur une surface*

minimale d'1 ha avec une pression de pâturage maximale de 0.6 UGB/ha.an et une fauche haute et tardive (après juillet) pendant au minimum 15 ans), permettent, à ce jour, de lever la réserve portant sur les zones humides.

Par ailleurs, les informations complémentaires fournies concernant l'adéquation des capacités (hydrauliques et organiques) de la station d'épuration avec les nouveaux process mis en œuvre démontrent l'existence d'une marge de manœuvre significative. Le rapport transmis fait notamment état d'une disponibilité résiduelle en situation de charge de pointe d'au minimum 20 % sur les différents ouvrages. **Ces éléments permettent également de lever la réserve relative à l'adéquation entre la capacité de la station d'épuration et la charge entrante.**

Ainsi, les deux réserves étant désormais levées, et après validation des vice-présidents et de moi-même, le projet d'exploitation de quatre forages, porté par l'entreprise ALMA-Roxane, peut être considéré comme **compatible avec le SAGE Sarthe amont**.

En complément, nous souhaiterions être informés de la prise en compte éventuelle de notre remarque relative au suivi des prélèvements dans la nappe souterraine au sein de l'autorisation ICPE. À défaut, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer les éléments de réponse ou les justifications techniques ou administratives ayant conduit à ce choix, afin d'éclairer l'élaboration de nos avis ultérieurs.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Pascal DELPIERRE

*Président de la Commission Locale de l'Eau
SAGE du Bassin de la Sarthe Amont*

